



### **Les seules augmentations en vue sont les cotisations !**

#### **N.A.O.**

La direction ne souhaite pas démarrer les négociations avant Octobre.

La crise sanitaire a bon dos : les fabs sont pleines, les projets sortent à un rythme soutenu. La charge de travail des salariés ne cesse d'augmenter, ST maintient un bon niveau de profits mais la direction compte bien se servir de la crise sanitaire pour zapper les salariés !

#### **Nouvel accord « COVID » :**

Un nouvel accord relatif à la crise COVID entérine trois points :

**Télétravail** (TDIS, & TDT) sur tous les sites, pour donner suite au courrier de la CFDT du 17 Aout, la direction avait autorisé de nouveau le TDT basé sur une jauge présentielle. Mais certains sites et départements faisaient encore de la résistance. Ce nouvel accord devrait harmoniser les pratiques.

**Port du masque obligatoire en salle blanche** : pour faire suite au courrier de la CFDT du 9 Septembre, considérant que la salle blanche ne peut être considérée comme un simple atelier et que pour ces raisons le masque n'est pas nécessairement obligatoire, la direction accepte de faire valider la mesure de « port du masque en salle blanche » par les CSE locaux. Les organisations syndicales auront donc à se prononcer sur cette mesure lors d'un prochain CSE extra sur Rousset et Crolles.

**Femmes enceintes** maintien de salaire à 100% quand le télétravail n'est pas possible.

### **Surcomplémentaire : une nouvelle cotisation pour tous les salariés :**

Malgré le résultat du sondage « mutuelle » fait l'an dernier auprès de salariés, la **CGT relance la direction pour imposer une surcomplémentaire obligatoire « Hospitalisation » (pour la chirurgie et l'anesthésie).**

Depuis quelques années, les réformes gouvernementales visent à réduire les coûts de santé. C'est donc à des fins de contournement que la surcomplémentaire s'inscrit dans une logique d'affaiblissement de la Sécurité Sociale, Les différentes réformes ont cadré ces dérives en mettant en place la notion de contrat responsable :

- Les contrats responsables doivent inciter les médecins à pratiquer des tarifications raisonnées.
- La surcomplémentaire peut encourager des médecins à pratiquer des sur-tarifications. Cette surcomplémentaire obligatoire détourne les pratiques de contrat responsable, bataille menée par notre organisation syndicale pour le maintien d'une Sécurité Sociale pour tous et des tarifs maîtrisés.

**Ce serait donc une nouvelle cotisation imposée à tous avec un impact faible pour commencer mais qui augmentera rapidement à n'en pas douter !**

**La CFDT y est opposée !**